

## Questions orales

## QUESTIONS ORALES

[Traduction]

## LE DÉSARMEMENT

LA NOUVELLE CONCERNANT LE PROJET DE CRÉER UN GROUPE QUI S'ENTRETIENDRAIT AVEC LES RESPONSABLES DU GOUVERNEMENT D'ALLEMAGNE DE L'EST

**L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel):** Monsieur le Président, je voudrais adresser ma question au premier ministre suppléant, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le gouvernement a-t-il autorisé la création d'un groupe pour le désarmement, composé de Canadiens qui s'entretiendraient avec des responsables du gouvernement d'Allemagne de l'Est, comme l'indiquent des reportages en provenance d'Europe relatifs au voyage européen du premier ministre?

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, à ma connaissance aucun groupe n'a été établi pour rencontrer nos collègues d'Europe de l'Est. J'ai moi-même aperçu ce reportage ce matin mais contrairement au député, je n'en ai pas déduit qu'un groupe avait été constitué pour la tenue de tels entretiens. Il est certain que nous n'avons pas pris de décision de cet ordre.

## L'ÉTUDE DU PROJET

**L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel):** Monsieur le Président, ma question suivante s'adresse également au premier ministre suppléant. Si un tel groupe n'a pas été constitué, en a-t-il néanmoins été question, au sein du gouvernement fédéral? Par ailleurs, a-t-on demandé à nos alliés de l'OTAN ce qu'ils pensent de la formation d'un tel groupe?

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, je suppose qu'on s'est déjà engagé à continuer le dialogue; par exemple, lors d'une récente réunion des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN, ceux qui avaient réussi, au cours de 1983, dans leur politique de déploiement ont envoyé un message aux pays du Pacte de Varsovie les informant qu'ils étaient prêts à entamer un dialogue ouvert et complet. Il est certain que tout entretien entre l'Union soviétique et les États-Unis, ou entre les membres de l'OTAN et les pays du Pacte de Varsovie, serait conforme à la politique adoptée à la réunion de l'OTAN de décembre. Par conséquent, je ne pense pas que le député ait à craindre quoi que ce soit, le cas échéant d'une initiative de cette nature. Elle serait parfaitement conforme à la politique de l'OTAN.

ON DEMANDE SI LES ALLIÉS DE L'OTAN ONT ÉTÉ CONSULTÉS

**L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel):** Monsieur le Président, je voudrais poser une autre question, une fois encore au premier ministre suppléant qui semble ne pas vouloir répondre à ma question toute simple. Envisage-t-on la constitution d'un tel groupe? Y a-t-il eu des discussions au sein du gouvernement canadien en ce sens? A-t-on demandé à nos alliés de l'OTAN s'ils seraient d'accord et le cas échéant, le sont-ils?

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, le député utilise l'expression «un tel groupe», mais sa définition est plutôt vague. Pour garder le caractère vague de ses questions, la réponse à chacune d'entre elles est non.

\* \* \*

## LE REVENU NATIONAL

LA REMISE D'UN COMMUNIQUÉ—LA PUBLICATION DES NOMS DE PERSONNES INNOCENTES

**L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe):** Monsieur le Président, je veux poser une question au ministre du Revenu national. Il n'est pas sans savoir qu'au début de la semaine ses services ont remis un communiqué aux journaux visant à rendre publiques les poursuites intentées contre des personnes reconnues coupables d'évasion fiscale et d'autres délits du genre. Pourquoi son ministère a-t-il décidé de traîner dans la boue le nom de personnes innocentes, qui ont été acquittées, en faisant figurer leur nom sur la liste?

[Français]

**L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national):** Monsieur le Président, la question du député réfère à une pratique qui existe depuis longtemps au sein du Ministère, et il demande pourquoi on ajoute les noms des gens qui ont été acquittés. C'est également une habitude, et la raison pour laquelle il en est ainsi, c'est que si l'individu en cause a pu souffrir de la publicité du fait qu'une accusation ait été portée, qu'il soit connu également qu'il a été reconnu innocent par les tribunaux du pays étant donné son acquittement. Cependant, j'aimerais ajouter à l'intention du député et des autres députés qu'un groupe de travail particulier au sein de la division de l'information du Ministère, dont une partie du mandat consistera à faire la révision de nos pratiques d'information, examinera évidemment cette pratique de «publiciser» les cas de condamnation ou de reconnaissance d'innocence par nos tribunaux.

● (1420)

[Traduction]

**M. Beatty:** Le ministre parle de reconnaître publiquement que ces personnes ont été reconnues innocentes. Or, le communiqué de presse s'intitulait: «Cent sept personnes coupables d'évasion fiscale sont poursuivies par le fisc canadien» et non pas «Des innocents sont libérés» ou «le ministère reconnaît son erreur». Ces personnes doivent recevoir des excuses de la part du ministre plutôt que d'être traitées de cette façon?

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE AU MINISTRE DE PRÉSENTER DES EXCUSES

**L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe):** Monsieur le Président, le ministre présentera-t-il des excuses écrites à ces innocents qui ont été victimes des tracasseries de ses services mais que les tribunaux ont acquittés? Mettra-t-il fin à cette pratique répréhensible qui consiste à chercher une dernière fois à salir leur réputation?